

# WAFASALAF

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 DH  
SIEGE SOCIAL : CASABLANCA- 72, BOULEVARD ABDELMOUMEN ET RUE RAM ALLAH RC : 48.409  
AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE  
EXTRAORDINAIREMENT DU 22 Décembre 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, au 72, angle Bd. Abdelmoumen et Rue Ram Allah, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, agréée par l'Arrêté du Ministre des Finances n°121196- en date du 18 juin 1996, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **22 Décembre 2014 à 10h** audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour

- Distribution de dividendes exceptionnels;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales ;
- Questions diverses.

## PROJET DE RESOLUTIONS

### Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires après avoir entendu les explications qui lui ont été présentées et pris connaissance du Rapport du Directoire, autorise la distribution d'un dividende exceptionnel de 156.07 dirhams par action et décide d'affecter le résultat en instance d'affectation de la manière suivante :

- Dividendes : 176 639 245.65 Dhs
- Autres réserves : 30 000 000.00 Dhs
- Solde à reporter à nouveau : 3 532 770.46 Dhs

**L'Assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende pour le 26 décembre 2014.**

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil de Surveillance.